



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisanat

Question écrite n° 98800

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les revendications exprimées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle (CAPEB de la Moselle). La CAPEB de la Moselle demande que les dispositions légales et les engagements inscrits dans la convention nationale de lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale se traduisent par la mise en œuvre rapide et massive de contrôles. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98800

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8051

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)